

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 mars 2023

Date d'affichage :

Le 02 mars 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

Votes exprimés :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT jusqu'au point VIII, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX (à partir du point IX), Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Jacqueline MOUSSET (à partir du point IX), Madame Josette GUERLAIS à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Alexis LAMOUREUX à Monsieur Thierry BOUTARD (jusqu'au point VIII), Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Philippe DENIAU et Madame Blandine BENOIST à Monsieur Claude CICUTTI.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Sylvie LADRANGE, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Brigitte DEBRINCAT, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER, Madame Blandine BENOIST

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUPRÉ

Délibération n°2023 - 03 - 18

Ressources Humaines

Convention de prestation de service au profit de la Ville d'Amboise pour l'enregistrement et la diffusion des conseils municipaux sur les réseaux sociaux

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines en date du 28 février 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 01 mars 2023 ;

Considérant que la ville d'Amboise sollicite la Communauté de communes du Val d'Amboise afin de bénéficier d'une aide en ressources humaines et matérielles pour effectuer une mission d'enregistrement et de diffusion de ses conseils municipaux en ligne et sur ses réseaux sociaux.

Dans une logique de mutualisation des moyens, il est proposé d'accéder à la demande de la Ville en effectuant pour son compte ces missions à compter du 01 janvier 2023. La convention figurant en annexe définit les modalités de cette prestation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de convention de prestation de service annexée à la présente délibération
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention



Le Président,
Thierry BOUTARD

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 037-200043065-20230309-2023_03_18-DE